

Accès Formation Continue : Etudiant / Professionnel

Vous êtes étudiant ?



Vous êtes professionnel ?



ATTENTION
dans le cadre d'un DU ou DIU en formation initiale
AUCUNE CONVENTION DE STAGE NE POURRA ETRE DELIVREE

1. Un étudiant qui n'est pas interne en médecine ne peut pas être inscrit dans un DU/DIU dès lors qu'il y a de la pratique professionnelle ou un stage à valider.
2. Un candidat retenu parmi les internes devra valider sa pratique professionnelle **dans le cadre de son activité d'interne**.
3. Un CCA ou AHU qui choisirait d'effectuer son diplôme dans le cadre de la **formation initiale** devra impérativement valider sa pratique professionnelle **dans son établissement hospitalier employeur**.
4. Un CCA ou AHU qui s'inscrirait dans le cadre de la **formation continue** et donc s'acquitterait des droits d'inscription correspondant pourra valider cette pratique professionnelle **dans une autre structure que son établissement employeur**. En effet, les stages en formation continue font l'objet d'une autre réglementation.